

## **RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud – Année 2021**

### **1. PREAMBULE**

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

### **2. RAPPEL DES POSITIONS**

Voir le rapport de majorité.

### **3. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITE**

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2021. Il s'agit, par ce refus, de portée certes symbolique, d'exprimer un désaccord avec la politique menée par les autorités en matière de finances publiques. En effet, la minorité estime que les autorités auraient dû utiliser durant l'année 2021 l'entier de l'excédent budgétaire ainsi que les réserves financières de l'État pour accélérer le tournant écologique, pour renforcer le service public et pour un soutien accru aux ménages modestes. Certes, des mesures positives ont été prises en ce sens, en particulier l'utilisation de 200 millions d'excédent de 2021 en faveur du développement des énergies renouvelables. Toutefois, des mesures auraient également dû être prises dans d'autres domaines tout aussi importants pour la population. La marge de manœuvre financière de l'État de Vaud est en effet très importante. Les comptes 2021 bouclent sur un résultat positif de 688 millions brut, en dépit des difficultés liées à la pandémie de Covid qui a marqué l'année. Dès lors, on ne s'étonnera pas que les réserves financières de l'Etat soient elles aussi très conséquentes : la fortune de l'Etat dépasse 4 milliards de francs. Cette thésaurisation oblige l'État de Vaud à payer des intérêts négatifs, pour un montant de plus de 23 millions en 2021.

Plutôt que d'être ainsi thésaurisés – ce qui oblige au passage l'Etat à payer des intérêts négatifs –, ces excédents financiers seraient bien plus utiles à la population s'ils étaient investis dans le développement des politiques publiques. Pour répondre à l'urgence climatique, il s'agit non seulement de développer les énergies renouvelables, mais aussi de réduire les tarifs des transports publics en augmentant la subvention de l'Etat, d'accélérer les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments et de remplacement des chauffages à énergie fossile ou encore de renforcer les investissements visant à préserver la biodiversité. Selon la minorité, les excédents devraient être aussi utilisés pour embaucher du personnel dans des secteurs du service public dont les moyens sont insuffisants : citons par exemple les crèches et garderies, où le nombre de places est inférieur à la demande. La pandémie a aussi mis en lumière la nécessité de renforcer les moyens dans le domaine de la santé et de revaloriser les salaires de certaines professions. Enfin, la minorité a demandé en vain en 2021, à travers une motion refusée par la majorité de droite du Grand Conseil, le développement d'une politique sociale plus ambitieuse, à travers une allocation cantonale de crise, pour soutenir les ménages modestes dont les revenus ont été affectés par les pertes d'emploi et le chômage partiel suite à la pandémie de Covid.

Sur le plan de la fiscalité, la minorité s'est opposée avec constance ces dernières années aux allègements fiscaux mis en œuvre en faveur des grandes entreprises du canton, avec l'abaissement du taux ordinaire d'imposition des bénéficiaires à 13,79%, complété par des déductions fiscales qui permettent de réduire le taux réel autour de 10,5%. L'effritement de la contribution des grandes entreprises aux revenus de l'État se confirme en 2021 : les recettes de l'impôt sur le bénéfice des entreprises sont de 605 millions, contre par exemple 663 millions en 2016. En 2016, la part de la contribution des entreprises en pourcentage des revenus totaux de l'État de Vaud était d'environ 6,7% ; cette part est tombée à 5% en 2021<sup>1</sup>.

En 2021, nous constatons avec satisfaction que les États de l'OCDE projettent, à travers la mise en œuvre d'un taux minimal de 15%, de mettre un cran d'arrêt à la sous-enchère fiscale effrénée à laquelle a participé l'État de Vaud au profit des grands investisseurs et propriétaires d'entreprises. La minorité espère que le canton de Vaud s'alignera le plus rapidement possible sur ce nouveau standard international. Enfin, au chapitre de la fiscalité, la minorité déplore, une fois de plus, que les recettes fiscales aient été fortement sous-estimées au budget, ce qui tend à réduire de manière artificielle et contestable d'un point de vue démocratique la marge de manœuvre du Grand Conseil : par exemple, les recettes des entreprises avaient été budgétées à 375 millions en 2021 alors qu'elles sont de 605 millions aux comptes.

#### **4. CONCLUSION**

En conclusion, compte tenu des arguments développés ci-dessus, la minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2021 de l'État de Vaud.

Lausanne, le 2 juin 2022

*Le rapporteur :  
(Signé) Hadrien Buclin*

---

<sup>1</sup> Dans le détail : 605 millions de revenu en 2021 pour un total de 11,8 milliards ; 663 millions en 2016 pour un total de 9,8 milliards.